

254. Arrêté du 31 décembre 1872 nommant le Chinois No Foo Sii, dit John Smith, interprète près les tribunaux du Protectorat 243
255 à 256. Nominations, mutations, etc. 244
-

N° 242. — DÉCISION du 1^{er} décembre 1872 accordant à Léonce Tournade une bourse à l'école des frères de l'instruction chrétienne à Papeete.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Considérant qu'il est de la plus grande utilité de favoriser le développement de l'instruction dans notre Etablissement de Tahiti ;

Vu la demande de M^{me} Tournade, blanchisseuse à Papeete ;

Vu notre décision en date du 27 octobre 1872 portant que l'indemnité aux directeurs des écoles sera portée de 30 à 50 francs par mois pour chacun des enfants qui coucheront et prendront tous leurs repas dans les écoles ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

DÉCIDONS :

Une bourse à l'école des frères de l'instruction chrétienne de Papeete est accordée à Léonce Tournade.

La dépense annuelle de six cents francs résultant de la concession de cette bourse sera imputée au chapitre 1^{er}, article 8, § *Instruction publique*.

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui aura son effet à compter de ce jour, et sera publiée, communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 1^{er} décembre 1872.

Signé : GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : L. LE GUAY.

N° 243. — DÉCISION du 4 décembre 1872 portant composition de la liste des assesseurs pour l'année 1872.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'article 27 du décret du 18 août 1868 sur l'organisation du